

ARTICHAUT

Cardon

I – HERBICIDES

Pour les traitements anti graminées, voir la partie « Traitements Généraux ».

ARTICHAUT-CARDON

SPECIALITES COMMERCIALES	MATIERES ACTIVES	DAR Nb App	DOSE SC/HA	OBSERVATIONS
Prélevée dès le semis (sol humide sinon pas efficace)				
KERB FLO	Propyzamide 400 g/l	60 1	3.75 L	Cardon : stade d'application max : BBCH 331. Action principale par absorption racinaire sur de nombreuses graminées annuelles et dicotylédones. Inefficace sur composées (sénéçon, matricaires, galinsoga) et amarantes. Efficacité limitée sur crucifères. Irriguer modérément après application.
LENTAGRAN	Pyridate 450 g/kg	90 j 2	1 kg	Homologué uniquement sur artichaut. Sur jeunes levées et artichaut en place. 0,8 kg au stade cotylédons.

II - HERBICIDES – METHODES ALTERNATIVES OU PROPHYLACTIQUES

Cibles	Méthodes alternatives ou prophylactiques
Enherbement de la parcelle	Nettoyage rapide des fins de culture pour éviter montée à graines des adventices.
Enherbement de la culture	Culture sur paillage plastique. Recours au GàG.

III – INSECTICIDES

PUCERONS



SPECIALITES COMMERCIALES	MATIERES ACTIVES	DAR Nb App	DOSE SC/HA	OBSERVATIONS
PLENUM 50 WG	Pymetrozine 50 %	14 j 2	0,4 kg	Efficacité pas immédiate après traitement.
PIRIMOR G	Pyrimicarbe 50 %	7 j ND	0.5 kg	Action rapide et recolonisation lente. Coccinelle insensible au traitement.

ARTICHAUT

Cardon

				Produit T Fin d'utilisation au 31/12/16 Délai de réentrée : 24h
SUPREME 20 SG	Acétamipride	7 j 2	0.25 kg	Homologué uniquement sur artichaut. Bonne efficacité sur tous les types de pucerons. Efficacité secondaire sur coléoptère. Autorisé au cours des périodes de production d'exsudats en dehors de la présence d'abeilles.

CHENILLES PHYTOPHAGES

SPECIALITES COMMERCIALES	MATIERES ACTIVES	DAR Nb App	DOSE SC/HA	OBSERVATIONS
AFFIRM	Emamectine benzoate 9,5 g/kg	3 j 3	1.5 kg	Homologué uniquement sur artichaut.
LAMBDASTAR	Lambda cyhalothrine 100g/l	21 j 2	0.075 L	Homologué uniquement sur artichaut. Délai de réentrée : 24h
DECIS PROTECH	Deltamethine 15 g/l	3 j 4	0.5 L	Homologué uniquement sur artichaut. Autorisé au cours des périodes de production d'exsudats en dehors de la présence d'abeilles. ZNT : 20m
SUCCESS 4 	Spinosad 480 g/l	7 j 2	0.2 L	Homologué uniquement sur artichaut et en plein champ. Dangereux pour les abeilles : ne pas traiter en période de floraison ZNT : 50m
XEN TARI 	Bacillus thuringiensis aizawai	3 j 1	0.75 kg	Produit utilisable en agriculture biologique.